



Fédération des entreprises

**MEDEF NC**

L'ESPRIT D'ENTREPRISE,  
L'ESPRIT D'AVENIR.

# Rapport d'activité

2014 > 2015



Fédération des entreprises  
**MEDEF NC**  
L'ESPRIT D'ENTREPRISE,  
L'ESPRIT D'AVENIR.

6, rue Jean Jaurès – Immeuble Le Grand Théâtre  
BP 466 – 98845 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie  
Tél. 27 35 25 | Fax. 27 40 37  
Email. medefnc@medef.nc | Site internet / [www.medef.nc](http://www.medef.nc)



**1. L'organisation**

**2. Les indicateurs  
de productivité**

**3. Les adhérents**



2

3

4

5



1. La conférence économique, fiscale et sociale

2. La fiscalité

3. Développement économique



1. Les régimes gérés par la CAFAT

2. La situation des régimes de solidarité

3. Le FSH



1. L'emploi

2. La formation



1. Le Conseil du Dialogue Social

2. Financement du dialogue social

3. Négociations de branche





Fédération des entreprises

**MEDEF NC**

L'ESPRIT D'ENTREPRISE,  
L'ESPRIT D'AVENIR.

## Le mot des Co-Présidents

Madame, Monsieur,

Ce mandat 2013-2015 a été caractérisé par deux années denses avec des négociations qui ont permis la signature d'accords en matière sociale et en matière économique, résultats de longues discussions engagées depuis de nombreuses années.

Dans un contexte marqué par les suites des « accords économiques et sociaux » discutés et signés par nos élus avec les syndicats de salariés, sans les entreprises, le MEDEF-NC a fait valoir, avec fermeté mais en restant ouvert au dialogue, la voie de la réalité économique face à des exigences démesurées.

Ce mandat a aussi été marqué par le protocole de fin de conflit de mai 2013, par les élections provinciales, par la conférence économique et fiscale, suivi de la conférence sociale, par de difficiles réformes fiscales dans un contexte de situation budgétaire contrainte.

Durant cette mandature, nous avons vu se confirmer une conjoncture économique morose et tendue mettant les entreprises en difficultés dans la quasi-totalité des secteurs, creusant les déficits publics et les comptes sociaux.

Alors oui ! ce fut un mandat compliqué, mais nous avons tenu fermement la ligne de conduite fixée par le Comité Exécutif en continuant à œuvrer au quotidien pour que soit entendue auprès de nos partenaires et auprès des politiques, la voix de l'Entreprise.

**Car l'esprit d'Entreprise, c'est l'esprit d'avenir !**

**Daniel OCHIDA**  
**Dominique LEFEIVRE**  
**Eric DURAND**  
**Yves LEFEVRE**



Les syndicats professionnels

Le Comité Exécutif

Les sondages

Les indicateurs de productivité

Site internet – [www.medef.nc](http://www.medef.nc)

La Co-présidence

La communication

Le Comité Directeur

Les mandats

Les réunions

Les adhérents

LE MEDEF-NC

LE MEDEF-NC

LE MEDEF-NC

# LES INDICATEURS DE PRODUCTIVITE

## Les Réunions

Ce sont **642** réunions pour 2014 et **255** réunions à juin 2015 qui ont concerné le MEDEF-NC, soit organisées par le MEDEF-NC, soit qu'elles aient concerné nos mandataires ou le Comité Directeur du MEDEF-NC. S'ajoutent à celles-ci les réunions des **8** syndicats professionnels gérés par le MEDEF-NC avec **14** réunions pour 2014 et **11** réunions à juin 2015 à organiser, sans compter les rencontres de ces syndicats avec les pouvoirs publics.



## Les mandataires MEDEF-NC

Sur le territoire ce sont plus de **218** dirigeants d'entreprises ou cadres dirigeants qui s'investissent aux côtés des syndicats de salariés dans **71** organismes ou commissions.

Ce qui représente **268** réunions pour 2014 et **109** réunions à juin 2015.

Administrateurs



## Les pouvoirs publics

**294** rencontres du MEDEF-NC avec des représentants des pouvoirs publics soit **212** rencontres en 2014 et **82** à juin 2015.

## Les Syndicats de Salariés

Dans le cadre des accords de branches, de la création des CQP, des retraites, **77** réunions en 2014 et **9** à juin 2015.



## Réunions d'informations aux adhérents

- Présentation du module WEB - Code NAF
- Présentation de la réglementation de la concurrence en Nouvelle-Calédonie
- Gérer un conflit, un blocage





## Courrier Arrivée\*

- **MEDEF-NC** :  
1.950 pour 2014 et 911 pour 2015 soit **2.861** courriers.
- **Syndicats professionnels gérés par le MEDEF-NC** :  
127 pour 2014 et 72 pour 2015, soit **199** courriers.

\*jusqu'au 30 juin 2015

## Courrier Départ\*

- **MEDEF-NC** :  
555 pour 2014 et 203 pour 2015, soit **758** courriers.
- **Syndicats professionnels gérés par le MEDEF-NC** :  
74 pour 2014 et 50 pour 2015, soit **124** courriers.



\*jusqu'au 30 juin 2015

## Newsletters d'informations aux adhérents

**194 informations**, par le biais de notre site internet, dossiers du MEDEF-NC, Actus du MEDEF-NC, ont été envoyées aux adhérents soit 134 en 2014 et 60 en 2015.

\*jusqu'au 30 juin 2015

■ NOS ACTUALITÉS MEDEF-NC EN NOUVELLE-CALÉDONIE



## Consultations & autres travaux

Plus de **1915** consultations téléphoniques et informatiques, dont plus des trois quart ont fait l'objet d'une réponse par mail : soit 1193 en 2014 et 722 à juillet 2015. Le nombre de consultations est en constante augmentation ces dernières années, s'y ajoutent :

- > Les travaux, analyses et études des projets de texte qui nous sont soumis (réglementation santé sécurité, loi sur le handicap, ...).
- > L'assistance et les réponses apportées à l'occasion des conflits.
- > Les consultations plus ponctuelles en d'autres matières que le droit social (marchés publics, droit administratif, droit des sociétés, droit fiscal...).
- > Les informations diverses, sur les questions courantes (jours fériés dans les branches, grilles salariales, contenu et interprétation des accords collectifs...) auxquelles participe en permanence toute l'équipe.

## Sondages

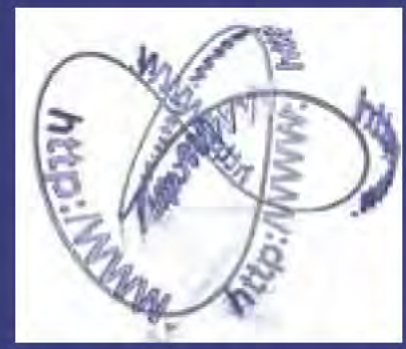
- Mai 2015 : Enquête sur les jours fériés dans Convention Collective « Commerce & Divers »
- Février 2015 : Enquête sur les délais de paiements
- Décembre 2014 : Enquête – Nouveaux rythmes scolaires
- Mai 2014 : 2ème enquête – Impact de la fermeture de VALE-NC : Chiffrage complémentaire
- Mai 2014 : Impact de la fermeture de VALE-NC - Difficultés des sous-traitants et fournisseurs
- Mars 2014 : Sondage sur l'emploi et les salaires.
- Mars 2014 : Vos préoccupations économiques et sociales en tant que chef d'entreprise, afin d'élaborer **14 questions fondamentales** pour 2014 dans le cadre des **élections provinciales** du 11 mai 2014.

Les sondages en cours, les résultats ou les rapports d'analyse sont accessibles à tout instant sur votre site Internet [www.medef.nc](http://www.medef.nc) en accès privé adhérent.



# www.medef.nc

Véritable base de données sur l'environnement de l'entreprise, plateforme d'informations et d'échanges, notre site web est mis à jour quotidiennement au fil de l'actualité, il est organisé selon des espaces spécifiques relatifs aux 4 commissions permanentes, auxquels vous avez accès par votre connexion privilégiée d'adhérent.



## Pour être au cœur de l'actualité

Nous vous avons adressé :

2014, **134** « Informations aux adhérents »

2015\*, **60** « Informations aux adhérents »

\*jusqu'au 30 juin 2015



## Consolidation et modernisation des conventions collectives

<http://www.medef.nc/les-+-du-medef-nc/les-publications-et-conventions-collectives>

Les partenaires sociaux négocient régulièrement et proposent des évolutions fréquentes de votre convention collective. Il est donc important de suivre ces changements et de disposer en permanence de la version la plus à jour de votre convention collective. C'est ce service de suivi et de mise à jour que nous vous garantissons.



## Zoom sur les tableaux de bord économiques

<http://www.medef.nc/economie-fiscalite/actus-economie-et-fiscalite/tableaux-de-bords-economiques>

Les chiffres constituent de réels indicateurs pour apprécier la santé économique et financière d'un pays, ces tableaux de bord sont à votre disposition pour vous donner une vision d'ensemble, synthétique, de l'économie de la Nouvelle-Calédonie. **Salaires et impôt sur le revenu, recettes fiscales, PIB et ressources de la Nouvelle Calédonie, Nickel, ...**



## Salaires conventionnels (avenants et grilles)

<http://www.medef.nc/l-entreprise-en-marche/reperes/salaires-conventionnels-avenants>

Mis à jour ponctuellement, outil indispensable pour suivre les négociations salariales de branche.





A télécharger sur  
[www.medef.nc](http://www.medef.nc)



Pour vous familiariser avec  
l'équipe de votre fédération !

### Le petit guide des adhérents

Pratique, il vous permet de  
mieux connaître vos  
interlocuteurs et l'organisation  
interne du MEDEF-NC.

## Les brèves

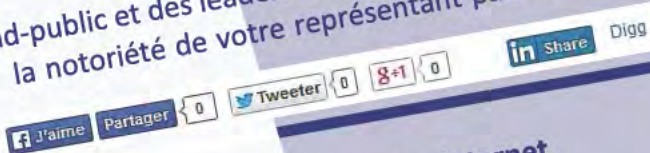
Un système de **brèves** mis en ligne en temps réel sur le site Internet pour alimenter les Actus du MEDEF-NC de manière **encore plus rapide et pratique** et toujours la **rubrique « Interview »** dans l'Espace Info du Site Internet pour **suivre la veille économique et sociale dans les média**.



Le MEDEF-NC dispose de pages sur **les réseaux sociaux** : Facebook, LinkedIn et Twitter.

Notre présence sur les réseaux sociaux a pour objectif de :

- soigner l'e-réputation du MEDEF-NC,
- mieux valoriser les actions de la fédération auprès du grand-public et des leaders d'opinion,
- mais aussi vous permettre d'être vous-même, acteur de la notoriété de votre représentant patronal, en partageant ses actualités, en relayant ses actions.



A cette fin, ce sont **uniquement les articles du site Internet qui sont accessibles au grand-public** qui sont désormais **porteurs de la barre de partage** vers les réseaux sociaux. Et vous pouvez aussi re-tweeter, partager ou aimer ces mêmes publications à partir de nos pages institutionnelles sociales en vous abonnant à :

- > <https://www.facebook.com/medef.nc>
- > <https://twitter.com/MedefNC>
- > <https://www.linkedin.com> + recherchez : MEDEF Nouvelle-Calédonie



# COMMUNICATION

## Relations presse, conférences et communiqués

Les échanges vont s'intensifiant dans un paysage médiatique évolutif, tant vis à vis des acteurs en présence qu'au niveau technologique ou encore selon l'influence des sujets de société.  
 Les relations de confiance avec les journalistes des différents média se poursuivent dans les objectifs de promouvoir l'entreprise calédonienne, valoriser l'économie et défendre les positions du patronat.  
 Les sujets traités en conférence de presse ou par voie de communiqué ou d'interview ad hoc', sur la période 2014 et le premier semestre 2015 ont été :

- La dépense publique et la réforme fiscale,
  - La loi sur la concurrence,
  - Les accords économiques et sociaux avec notamment l'application du gel des prix et la baisse de 10% des prix des produits de consommation courante,
  - La représentativité patronale,
  - La loi pour une aide à l'investissement en soutien au secteur du BTP,
  - Nos rencontres avec les partis politiques à l'occasion des élections provinciales avec nos propositions à travers le recensement de 14 questions incontournables du point de vue des chefs d'entreprises pour l'avenir économique et social de la Nouvelle-Calédonie,
  - notre soutien aux fournisseurs et sous-traitants de VALE-NC,
- les négociations salariales de branche qui se sont allongées sur tout le premier trimestre 2014,
  - Nos attentes pour la conférence économique fiscale et sociale puis nos commentaires sur le contenu de l'Agenda partagé signé en août 2014,
  - Nos commentaires sur le discours de politique générale d'août 2014,
  - L'avis du MEDEF-NC sur la visite Présidentielle en novembre 2014,
  - Un appel au vote des textes fiscaux par le congrès
  - L'accord Interprofessionnel sur le financement du dialogue social,
- Les Vœux 2015 du MEDEF-NC pour un projet de société et une vision pays,
  - Relations sociales : blocages et grèves,
  - Les horizons de viabilité de la retraite CAFAT
  - Nos commentaires sur le discours de politique générale d'avril 2015,
  - L'annonce du petit déjeuner de formation MEDEF-NC sur la gestion des conflits sociaux
  - Les nominations au conseil d'administration de la SLN,
  - La défense de l'AFIOM avec la demande de prorogation de la LODEOM dans le cadre de la délégation des acteurs économiques

### Retombées médiatiques

Les relations presses et les opérations de communication donnent lieu à des retombées médiatiques, dont cette année, une 20aine dans la presse française. Faisons observer par ailleurs une diminution des retombées en Radio et TV, au profit de la presse écrite et Internet :

Présence par type de média	Année 2013 vs/2014	1er semestre 2014 vs/2015
Nombre d'articles en presse écrite :	122 / 147	63 / 62
Reportages ou émissions télévisés :	28 / 21	9 / 8
Reportages ou émissions radio :	81 / 61	38 / 15
Articles Internet dont blog : chiffrage non exhaustif)	20 / 45	25 / 28
	251 / 262	135 / 113





## FOCUS

**L'intensification des actions de « réseau » et des partenariats, pour renforcer l'influence des entreprises au travers du MEDEF-NC avec donc une baisse des investissements publicitaires depuis le milieu de l'année 2014 et une concentration de l'effort sur des outils relationnels et l'accès aux services et travaux du MEDEF-NC.**

L'élaboration et la publication du « **Carnet de santé de la Nouvelle-Calédonie et des entreprises** ». Conçu pour aider à dépasser les idées reçues sur la réalité de l'entreprise et pour démontrer son rôle capital dans l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, il a été distribué largement : encollé dans un magazine de presse à 4 000 exemplaires et remis par nos adhérents aux salariés de leur entreprise ou par nos partenaires au grand-public (à la CCI, la CMA, la MIJ, etc.) ; **cet outil-référence a aussi été plébiscité par le monde politique comme base d'un diagnostic partagé** à la construction d'un projet de société.

**Le 1er petit-déjeuner du MEDEF-NC ouvert à tous les chefs d'entreprise** sur le thème : « **Face à un conflit social, avec le MEDEF-NC, vous n'êtes pas seul !** » a permis, le 29 avril 2015, de connecter **120 chefs d'entreprises, entrepreneurs, directeurs, responsables** des ressources humaines ou encore juristes et avocats ; avec des **moments forts de partage d'expérience** et la présentation de **2 guides juridiques du MEDEF-NC** « gestion » et « prévention des conflits sociaux ».

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, **l'émission radio du MEDEF-NC "une minute pour comprendre"** est un rendez-vous populaire tous les matins à 6h30 sur Océane FM. C'est aussi 2 diffusions par mois d'une **émission de 45 minutes avec des invités** sur des dossiers de fond : l'Emploi, les formations professionnelles, la retraite, la protection sociale et aussi des zooms sectoriels avec des chefs d'entreprises. Cette année une adresse mail de contact a été créée pour inciter les auditeurs à nous relayer des sujets afin de **mieux comprendre le monde de l'entreprise** : [medeflaminute@gmail.com](mailto:medeflaminute@gmail.com)

**Les partenariats et présences institutionnelles** sur divers forums, salons et conférences : Salon des entreprises du Nord de la CCI à Koné, Forum de l'emploi et de la formation avec LNC et TVNC 1<sup>ère</sup>, Carrefour des métiers de la maintenance avec l'ACDET, Le 1<sup>er</sup> concours de pub' TV avec France Télévision publicité et NC 1<sup>ère</sup>, etc.

Depuis quelques mois, une demande se fait sentir de la part des adhérents pour **l'accompagnement en communication de crise en cas de conflits sociaux** : Le service communication en lien avec les juristes, peut en effet vous apporter des conseils et vous orienter vers les professionnels adéquats afin de gérer vos prises de parole médiatique.

Votre interlocutrice au service communication vous sollicite aussi pour participer aux actions du MEDEF-NC mais aussi pour valoriser vos propres initiatives au sein du réseau MEDEF-NC.

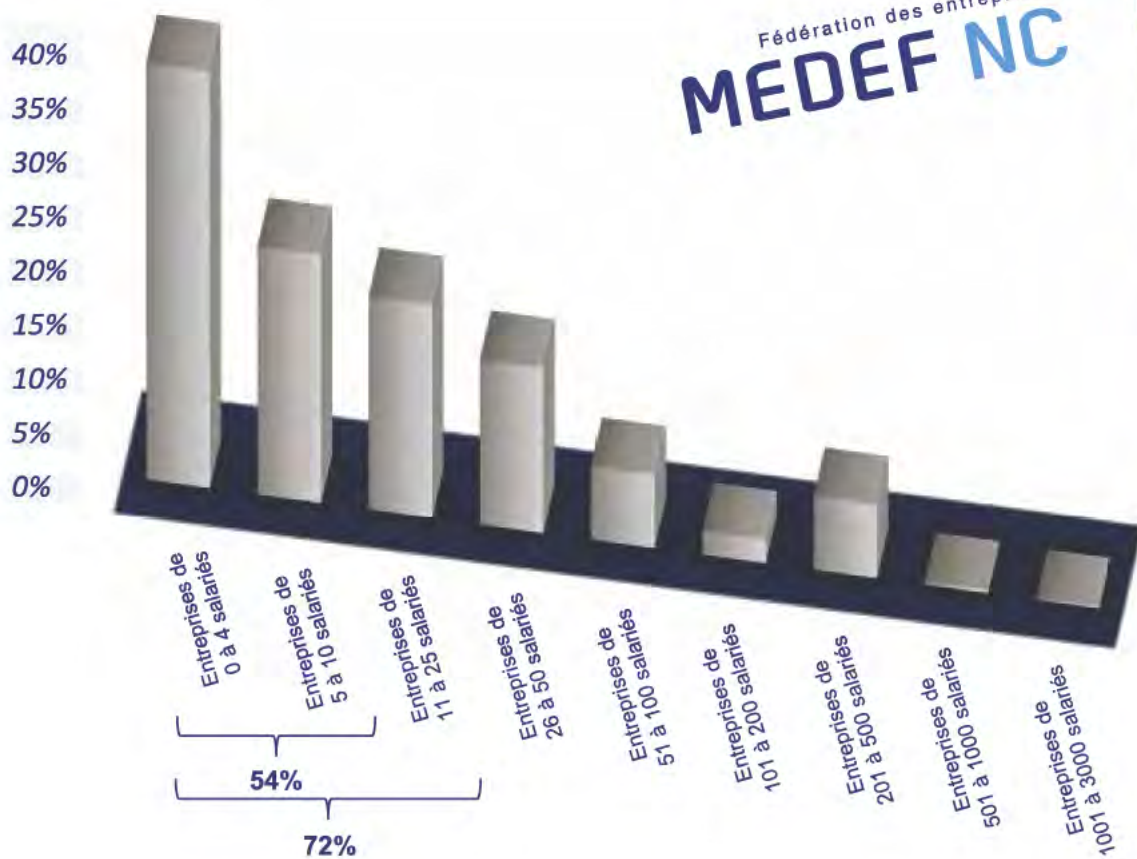
# LES ADHÉRENTS DU MEDEF-NC

Le MEDEF-NC c'est **1 342 entreprises**, Adhérents directs & indirects (au travers de l'affiliation à un syndicat professionnel lui-même adhérent du MEDEF-NC).

Le MEDEF-NC c'est **42 800 emplois directs**

Le MEDEF-NC c'est **22 syndicats professionnels** représentatifs dans l'ensemble des secteurs d'activités.

Adhérents directs & indirects – par taille d'entreprise



# LES SYNDICATS PROFESSIONNELS ADHÉRENTS AU MEDEF-NC

- > Bureau des entreprises du nord (BEN)
- > BTP-NC
- > Chambre syndicale des bureaux d'études techniques et ingénieurs conseils de Nouvelle-Calédonie (CSBETIC-NC)
- > Comité régional de l'entraînement physique dans le monde moderne « Sport pour tous » Nouvelle-Calédonie (CR EPMM « Sport pour tous » NC)
- > Comité des sociétés d'assurances (COSODA)
- > Femmes chefs d'entreprises - Délégation de Nouvelle-Calédonie (FCE)
- > Fédération des entreprises de travail temporaire de Nouvelle-Calédonie (FETTNC)
- > Fédération territoriale des agents immobiliers (FTAI)
- > Syndicat des commerçants de Nouvelle-Calédonie (SC-NC)
- > Syndicat des courtiers en assurance de Nouvelle-Calédonie (SCANC)
- > Syndicat des établissements d'accueil des personnes âgées (SEAPA)
- > Syndicat des producteurs-exportateurs et exportateurs de minerai de nickel de Nouvelle-Calédonie (SEM)
- > Syndicat des entreprises privées de télécommunications de Nouvelle-Calédonie (SEPTNC)
- > Syndicat des entreprises de transports routiers de Nouvelle-Calédonie (SETRNC)
- > Syndicat des importateurs de matériel médical et scientifique de Nouvelle-Calédonie (SIDNC)
- > Syndicat des importateurs et distributeurs de pneumatiques de Nouvelle-Calédonie (SIDEMMS)
- > Syndicat des importateurs et distributeurs de pneumatiques de Nouvelle-Calédonie (SPADET)
- > Syndicat professionnel des agréés en douanes et des transitaires (SIM)
- > Syndicat des industries de la mine de Nouvelle-Calédonie (SPPMNC)
- > Syndicat professionnel des pilotes maritimes de Nouvelle-Calédonie (SRBDNC)
- > Syndicat des restaurants, bars et discothèques de Nouvelle-Calédonie (SRBDNC)
- > Union des hôtels de Nouvelle-Calédonie (UHNC)

## LES PARTICIPATIONS DU MEDEF-NC

Le MEDEF-NC est présent et actif dans diverses associations et structures professionnelles

- > ACDET (Association calédonienne pour le développement de l'enseignement technique)
- > ADECAL (Association de développement économique de la NC)
- > AFBTP (Association de formation du BTP)
- > ANDRH (Associa (Atelier pédagogique personnalisé de NC)
- > ASPERR (Association pour l'étude des régimes de retraite en NC)
- > CELECO (Cellule économique du BTP)
- > ECOLE DE LA 2<sup>ème</sup> CHANCE
- > EGC (Ecole de gestion et de commerce)
- > FEDOM (Fédération des entreprises des départements d'Outre-mer)
- > INC (Initiative Nouvelle-Calédonie)
- > MEDEF-FRANCE



Le commerce extérieur

La croissance

L'export

L'investissement Outre-mer

Le développement économique

La CCS

Les taxes

L'intelligence économique

La fiscalité

La TGA

L'agenda partagé

ECONOMIE & FISCALITE

La vie chère

**ECONOMIE & FISCALITE**

**ECONOMIE & FISCALITE**



## ■ PARTAGER COMME AGENDA PARTAGÉ

D'un contrat de gouvernance est né un agenda partagé, social, économique et fiscal dont l'objectif était de transposer en actions une vision commune d'un projet de société. Mais c'est surtout la réalité des comptes sociaux et la pression de l'Intersyndicale qui auront contribué à l'élaboration du plan d'action et à la signature d'un Agenda Partagé par le gouvernement, l'Etat, les organisations patronales et syndicales.

---

La première traduction dans les faits fut **l'adoption d'une réforme fiscale**, votée en fin d'année 2014, (voir dossier du MEDEF-NC n°179) visant à équilibrer les comptes des régimes de solidarité en partageant l'effort de solidarité entre les entreprises d'une part et les salariés ou retraités d'autre part. Ce partage de l'effort qui se solde cependant par une pression fiscale accrue sur les sociétés calédoniennes et étrangères portant leur taux de pression fiscale à 17% du PIB (un record dans les pays de l'OCDE !) devrait atteindre l'objectif du rééquilibrage des comptes. Mais nous restons inquiets de cette fuite en avant, à savoir augmenter les taxes et impôts plutôt que de contrôler des dépenses publiques qui s'apprécient au rythme annuel de 4,90%, depuis 15 ans.

Même si nous comprenons la nécessité d'adopter des solutions de court terme, **nous voudrions voir les signes témoignant d'une politique économique bâtie pour un développement pérenne et durable de la Nouvelle-Calédonie.**

Toutefois les travaux et études à mener dans l'Agenda prévoit spécifiquement de « définir un plan de limitations des dépenses publiques ». Nous avons évidemment une idée sur la question : réduire de façon conséquente les dépenses de fonctionnement pour les passer en dépenses d'investissement, de manière volontaire, rationnelle et organisée car il n'est pas question non plus de déstructurer l'économie non marchande nécessaire à notre économie.



---

Sur la réforme fiscale, le **MEDEF-NC** a étayé ses propositions devant le gouvernement et le congrès grâce aux contributions du GT fiscalité. La somme des énergies déployées par tous apporte des résultats même s'ils ne sont pas toujours à la hauteur de nos espérances, néanmoins ils sont toujours pris en compte. Cela signifie **qu'il faut persévérer, se mobiliser et produire de nouveaux travaux pour défendre les intérêts des entreprises**, moteur de l'économie, afin de motiver les investisseurs locaux ou étrangers primordiaux pour notre développement futur. Car les investissements d'aujourd'hui font la croissance de demain. Nous poursuivrons donc l'animation des groupes de travail pour partager de nouvelles idées économiques avec nos gouvernants.

---

Le **MEDEF-NC** continue d'être une force de proposition et contribue à faire avancer les débats comme le prouve les travaux menés sur le dossier de la TGA.

---





## ■ LA FISCALITÉ – un instrument de partage ?

L'an passé nous avons mentionné l'interrogation sur la mise en place de la TGA. Une certitude sur sa création a vu le jour avec l'Agenda Partagé. **Désormais c'est sûr nous aurons une Taxe Générale sur la Consommation.** Reste à savoir à compter de quand ? L'Agenda prévoit son application à partir du 1er janvier 2016 mais dans les faits, à juin 2015, les travaux viennent tout juste de démarrer.

Il semble aussi que soit actée **la possibilité d'avoir plusieurs taux d'application de la TGC**, en fonction des secteurs soit pour maintenir un avantage concurrentiel à la production locale soit pour ne pas engendrer une inflation sur

les produits de première nécessité. Sur les taux multiples nos observations ont donc porté leurs fruits tout comme la possibilité de substituer l'ensemble des taxes à l'entrée et aussi la patente proportionnelle par la TGC nouvelle.

Désormais nous devrions aboutir à la mise en œuvre de la TGC en respectant des objectifs de maintien des recettes fiscales, de rationalisation de la fiscalité sur la consommation et de baisse des prix des produits importés ou fabriqués localement. L'autre volet de la réforme fiscale portera sur la révision de l'impôt sur les personnes physiques pour favoriser les classes moyennes. Là aussi on abordera la notion de partage, celle de

la contribution en fonction de ses facultés. **Cette fois c'est l'entrepreneur en tant que personne physique qui risque à nouveau d'être pris pour cible.** A quel niveau va-t-on mettre le curseur de la richesse ? Car la redistribution ne s'opère que dans un sens en matière fiscale, des « riches » (d'après un dernier sondage en métropole on est riche à plus de 600 000 CFP de salaire mensuel net) vers les autres.

Aussi, nous serons vigilants pour que les intérêts des chefs d'entreprise, en tant que contribuable, soient aussi respectés, que les outils de redistribution essentiels à la croissance économique et à la réduction des inégalités soient bien ciblés, que les ressources soient utilisées efficacement et non gaspillées.

## ■ LES AUTRES DOSSIERS

### » Les COM au Sénat

Au Sénat, le 25 juin 2015 s'est tenue une conférence économique ayant pour thème : **Entreprises et dynamiques sectorielles du Pacifique.** Après la conférence des COM en novembre 2014 à l'Assemblée Nationale, c'était à nouveau l'occasion pour les COM et la Nouvelle-Calédonie d'avoir une tribune pour défendre le maintien de l'AFIOM et montrer par des exemples concrets l'intérêt de ce mode de financement. Daniel OCHIDA était chargé de présenter ce sujet lors de ces deux conférences.







## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – ou le partage des richesses

Dans l'Agenda il est précisé que la relance de la croissance passe par une meilleure répartition des richesses, par un aménagement concerté du territoire, par une plus grande compétitivité de l'économie. En reprenant les données du Carnet de Santé des Entreprises, on constate que les recettes publiques proviennent à 50% des entreprises, dès lors on pourrait affirmer que le partage existe déjà et de manière égalitaire s'agissant de la création de valeur. Cela ne nous empêchera pas de participer aux travaux à venir sur la compétitivité des filières ni de réfléchir aux moyens d'améliorer la répartition de la valeur ajoutée. Mais surtout nous devons nous attacher à créer les conditions pour stimuler la croissance et développer de nouvelles filières, car c'est en augmentant le volume des recettes à distribuer, bien plus que de trouver une nouvelle répartition sur la part existante, que l'amélioration du niveau de vie de l'ensemble des acteurs se concrétisera, et évitera que les esprits s'échauffent et se focalisent sur la vie chère. Sur ce sujet de la vie chère, les professionnels, le **MEDEF-NC** ainsi que les syndicats sectoriels ont d'ailleurs pris leurs responsabilités en signant un accord de modération des prix pour l'année 2015, prouvant ainsi leur capacité à servir aussi l'intérêt collectif.

Dans le cadre du développement économique le **MEDEF-NC** a participé activement à l'élaboration d'une stratégie pour l'exportation au sein d'un groupe de travail piloté par le gouvernement, afin de définir les orientations et moyens à mettre en œuvre pour aider les exportateurs existants et potentiels et construire un cadre stimulant pour nos échanges vers l'extérieur. Ce travail devrait se solder par des actions concrètes dès le second semestre.

Le développement économique passe également par l'innovation, c'est pourquoi nous siégeons au Conseil d'Administration de l'ADECAL dont la technopôle est engagée sur des projets innovants. Nous travaillons également avec les institutions pour élaborer la stratégie territoriale de l'innovation et continuons nos études et recherches pour déterminer les filières à développer hors nickel (tourisme, numérique, biodiversité terrestre et maritime, énergies renouvelables). Cette fois il semble que tous aient compris la nécessité de changer de modèle économique pour pérenniser notre croissance. Effectivement, cela oblige à innover, à s'ouvrir vers l'extérieur à tendre vers une réglementation économique moins administrée, ce qui ne signifie pas aller à l'encontre des intérêts des consommateurs, à partager un destin commun et un projet de société.

## LES AUTRES DOSSIERS

### » Le schéma de l'énergie et du climat

La Nouvelle-Calédonie s'est engagée dans la réalisation de son schéma de l'énergie et du climat qui définit la stratégie énergétique à l'horizon 2030. Le projet sur lequel nous avons été consultés, lors de 6 rencontres, est en cours de finalisation et devrait être voté au congrès au 3ème trimestre 2015.

### » Les normes de construction

Après un processus consultatif de deux ans, une délibération relative aux normes de construction applicables en Nouvelle-Calédonie devrait être présentée au congrès très prochainement. Le **MEDEF-NC** ainsi que les syndicats sectoriels ont été associés aux réflexions permettant ainsi de faire évoluer le projet initial et veiller aux intérêts tant des acteurs du BTP que ceux des importateurs-distributeurs et des fabricants locaux.



Les accidents du travail

ARRCO/AGIRC

Le RUAMM

Les régimes gérés par la CAFAT

Les « aides sociales sans financement »

Le chômage

La CAFAT

Les retraites complémentaires

Les prestations familiales

PROTECTION SOCIALE

Le FSH

PROTECTION SOCIALE

PROTECTION SOCIALE



## LES RÉGIMES GÉRÉS PAR LA CAFAT

Éric Durand, Co-Président du MEDEF-NC a été élu, pour un an Président de la CAFAT, le 8 août 2014.

Depuis l'arrêté du 23 juillet 2013 fixant la nouvelle composition du Conseil d'Administration pour une durée de 3 ans, le MEDEF-NC s'est vu attribuer 4 sièges au lieu de 3. Cette nouvelle composition, qui avait été contestée par la CGPME, a été validée par le tribunal administratif, considérant que la représentativité de chaque organisation patronale avait été valablement mesurée par le gouvernement.

Deux régimes sortent avec un résultat excédentaire sur l'année 2014 contre trois régimes avec un résultat déficitaire. Il est important de préciser que pour la première fois depuis de nombreuses années, les recettes sont inférieures à celles de l'année 2013, ce qui est un signe évident d'une dégradation de la situation économique.



Le **RUAMM** est un régime structurellement déficitaire qui n'a fait qu'augmenter son déficit au cours de l'année 2014. Cette situation résulte notamment de l'absence de subvention d'équilibre pour l'année 2014 (en 2013, une subvention d'équilibre de 2,664 milliards avait été accordée). Les ressources de ce régime par les seules cotisations (y compris la compensation pour exonération de charges) sont nettement insuffisantes pour couvrir les dépenses. Des mesures d'urgence devront être rapidement instaurées afin de rééquilibrer le régime tout en continuant à poursuivre une maîtrise rigoureuse des dépenses de santé.

Le régime des **prestations familiales** réussit à conserver un résultat excédentaire mais qui a diminué de plus de moitié par rapport à l'année 2013. La situation est similaire pour le régime retraite CAFAT.

Commission MEDEF NC  
**PROTECTION SOCIALE**

REGIME	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	Pour mémoire taux de cotisations prélevées sur les salaires
<b>RUAMM</b> (2013)	72,22 milliards (68,72 milliards)	68,13 milliards (69,75 milliards)	-4,087 milliards (1,038 milliards)	15,15 % sur la tranche 1 et 5 % sur la tranche 2
<b>RETRAITE</b> (2013)	36,52 milliards (34,26 milliards)	39,39 milliards (40,09 milliards)	2,86 milliards (5,82 milliards)	14 % plafonné
<b>PRESTATIONS FAMILIALES</b> (2013)	12,58 milliards (11,9 milliards)	13,37 milliards (13,57 milliards)	789,46 millions (1,66 milliards)	6,14 %
<b>ACCIDENT DU TRAVAIL</b> (2013)	5,37 milliards (4,96 milliards)	4,72 milliards (4,78 milliards)	-654,32 millions (-178,63 millions)	Variable : de 0,72 à 6,48 %
<b>CHÔMAGE</b> (2013)	4,31 milliards (3,71 milliards)	4 milliards (4,11 milliards)	-307,12 millions (403,43 millions)	1,86 %



## LA RETRAITE CAFAT

Malgré le résultat excédentaire du régime retraite CAFAT, une vigilance constante est de mise.

La Commission paritaire retraite CAFAT avait décidé, courant 2014, de lancer une nouvelle étude actuarielle afin de connaître l'horizon de viabilité du régime. Les résultats de cette étude ont été présentés à la commission le 1<sup>er</sup> Avril 2015. Il en ressort que le régime n'est pas viable à long terme. En effet, les ressources deviendraient insuffisantes dès 2016-2017 et l'épuisement des réserves se situerait entre 2026 et 2031 (selon le scénario retenu).

Nous pensons qu'il est impératif de commencer rapidement à étudier les pistes d'une nouvelle réforme afin de pouvoir repousser l'horizon de viabilité du régime.

Envisager cette réforme est d'autant plus important qu'elle permettrait de maintenir l'adossement des conditions de liquidation des droits dans les régimes ARRCO/AGIRC en Nouvelle-Calédonie sur notre régime de retraite CAFAT. Ce dispositif a été reconduit en 2013 pour une période de 3 ans, soit jusqu'au 1er janvier 2017. Il est utile de rappeler que cette reconduction avait été réitérée en raison de la dernière réforme qui avait permis de repousser l'âge moyen de départ à la retraite de un an et demi entre 2007 et 2012.

Les Commissions paritaires de l'AGIRC et de l'ARRCO de Paris souhaitent être informées début 2016 des mesures qui auront été adoptées pour repousser l'horizon du déficit technique du régime CAFAT.

### Retraite des travailleurs indépendants

Le gouvernement, en collaboration avec les chambres consulaires, a présenté aux organisations patronales le projet de texte instaurant un régime de retraite obligatoire pour les travailleurs indépendants. Ce projet propose la création d'un régime commun d'assurance vieillesse pour les salariés en intégrant les travailleurs indépendants.

Bien que nous soyons favorables à la mise en place d'un dispositif de retraite pour les travailleurs indépendants, nous pensons qu'il est impératif de construire un système instaurant des mécanismes lisibles pour les travailleurs indépendants et de tenir compte des coûts de gestion d'un tel régime pour les services de la CAFAT.

L'intégration des travailleurs indépendants au sein du régime de retraite de base ne pourra être envisageable qu'après une analyse des études d'impact menées par la CAFAT.

### Le régime chômage : point sur l'évolution des demandeurs d'emplois indemnisés

Le régime affiche désormais un résultat déficitaire en raison de l'augmentation des dépenses de prestations que ce soit au titre du chômage total ou du chômage partiel.

En effet, le nombre moyen mensuel de chômeurs indemnisés a augmenté de 13,4% par rapport à l'année 2014 (contre 15,5% en 2013 et 6,6 % en 2012). Les dépenses liées au chômage partiel ont aussi nettement augmentées (30 millions en 2014 contre 18 millions en 2013).

A noter également que le montant de l'allocation journalière moyenne perçue par un chômeur a subi une augmentation de 0,9% (3 510,26 pour l'année 2014 contre 3 479,96 pour l'année 2013).

### Le régime accident du travail et sa potentielle réforme

Le régime accident du travail et maladie professionnelle a creusé son déficit par rapport à l'année 2013. Il est nécessaire d'adopter la réforme qui a été entreprise depuis 2008, au sein du Conseil d'Administration de la CAFAT afin de le ramener à l'équilibre. Il est utile de rappeler que cette réforme n'a jamais été mise en œuvre par les gouvernements successifs.

Cette réforme permettrait de moderniser le régime et d'améliorer la santé et la sécurité au travail. Elle prévoit notamment une refonte de la tarification en tenant compte de la réalité des risques professionnels ainsi que des mesures incitatives et dissuasives pour sensibiliser les chefs d'entreprise et leurs salariés au respect des normes de sécurité.

Une des propositions consiste à ne verser que 50 % de la pension due en cas d'accident du travail lié à une faute avérée du salarié. Cela permettrait ainsi de responsabiliser davantage les salariés quant à leur propre sécurité au travail.





## LA SITUATION DES RÉGIMES DE SOLIDARITÉ

Le régime des allocations familiales de solidarité créé en 2005 est un régime financé par l'impôt (la contribution sociale additionnelle à l'impôt sur les sociétés) pour les familles qui ne bénéficient pas des prestations familiales du régime général de la CAFAT ou de la fonction publique. Depuis 2011, ce régime finance également les allocations prénatales et de maternité et les allocations de rentrée scolaire. Depuis 2005, ces ressources ont toujours été plus élevées que ces dépenses et le fonds de réserve s'est rapidement gonflé du résultat excédentaire de chaque année. Aussi, à partir de 2011 et jusqu'à 2013, le gouvernement a affecté les ressources du régime à l'Agence Sanitaire et Sociale. De fait, le régime est déficitaire depuis 2011 et les réserves s'amenuisent. Toutefois, le régime a réussi à diminuer son déficit grâce à une subvention d'équilibre de la Nouvelle-Calédonie de 2,150 milliards. Sans cette subvention, le régime n'aurait plus été en mesure de payer les prestations.

En 2014, le régime handicap et dépendance (le RHPA) a vu le nombre de bénéficiaires des prestations passer de 4 172 à 4 663 et n'a bénéficié d'aucune contribution des provinces. C'est notamment les raisons pour lesquelles le régime est passé d'un résultat bénéficiaire en 2013 (44,5 millions) à un résultat déficitaire (- 912,8 millions).

## LE FSH

Le Fonds Social de l'Habitat a été créé en 1964 à l'initiative des organisations syndicales et du MEDEF-NC (à l'époque la Fédération Patronale). Il intervient en faveur de ses ressortissants, les salariés, pour favoriser l'accès à l'habitat, soit au travers du locatif aidé, soit par l'accession facilitée à la propriété.

Le Fonds Social de l'Habitat est financé par une cotisation patronale de 2 %, soit 3,54 milliards en 2014 de ressources.

En 2014, le FSH a accompagné 8 349 familles (contre 7 079 en 2013). 113 familles sont devenues propriétaires, 371 familles ont intégré un logement du parc locatif et 7 865 familles ont bénéficié d'une aide du FSH.

### L'aide au logement

L'aide au logement reste en nette progression (+14,5 par rapport à 2013). Depuis sa création, le nombre d'aides accordées est passé de 2 533 en 2009 à 7 539 en 2014 et le montant des aides de 724 millions à 3,23 milliards, soit une progression de 19% par rapport à l'année précédente.

Les minima retraite et vieillesse créés fin 2011 pour une mise en œuvre en 2012 et modifiés au cours de l'année 2012, pour l'élargir s'agissant du minimum retraite, représentent un coût de plus de 5 milliards par an. Ces deux minima avaient été créés sans financement affecté.

Ainsi, le Congrès a adopté le 31 décembre 2014, la mise en place de la contribution calédonienne de solidarité, mesure qui permettrait de financer pour partie ces régimes de solidarité ou ces minima.

Pour 2015, les besoins de financement de ces régimes de solidarité s'élèvent à près de 14 milliards : 2,9 milliards pour les allocations familiales de solidarité, 5,4 milliards pour le régime handicap et dépendance, 2,4 milliards pour le minimum vieillesse et 3,1 milliards pour le complément de retraite de solidarité.

### Les Livraisons FSH de 2014

Pour un investissement de 5,5 milliards de FCFP, ce sont 263 clés qui ont été livrées :

- 189 logements locatifs,
- 56 logements en réhabilitation,
- 18 logements en accession à la propriété.

Le FSH souligne que la demande sur Nouméa est forte alors que les opportunités de construction ou d'acquisition se font de plus en plus rares.

### Le démarrage de nouveaux projets

Le FSH a commencé la réhabilitation des duplex de Rivière salée. Cette opération représente 103 duplex qui ont le double avantage d'être à Nouméa et de disposer de jardins individuels.

Le lancement du chantier « Palmiers 3 » devrait mobiliser le FSH pour une dizaine d'années. Ce chantier, en réflexion conjointe avec la commune de Dumbéa va permettre de créer un nouveau quartier de 500 logements en plein cœur de l'agglomération.

Ces deux opérations représentent un budget global de 12 milliards.



Savoir faire

Référentiels

VAE

Certificats de Qualification Professionnelle (CQP)

Savoir être

Des formations répondant aux besoins des entreprises

FAF

Réglementation du travail

Insertion

Les jeunes

L'emploi

EMPLOI-FORMATION

EMPLOI-FORMATION

**EMPLOI-FORMATION**



## L'EMPLOI

---

A l'image du contexte économique international, celui de la Nouvelle-Calédonie, incertain en 2014, reste fragile et plutôt défavorable. Même si l'on ressent une légère pointe d'optimisme le dernier trimestre 2014 avec une augmentation des offres d'emploi de 3.7%, les intentions d'embauche des entreprises sont moindres et **le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 11 % sur le territoire**. Le taux de croissance des offres d'emploi est négatif (-0.83 sur l'année 2014- Chiffres OEQSF – Le marché de l'emploi en Nouvelle-Calédonie – Bilan annuel 2014).

Mais l'augmentation du nombre de postes offerts (principalement en Province Nord) ne réussit pas à faire baisser le nombre de demandeurs d'emploi et l'une des explications avancées réside **dans l'inadéquation des qualifications demandées dans les offres d'emploi** et le niveau de qualification des demandeurs.

Remarque : les secteurs du BTP, transport-logistique, HBCR et installation-maintenance ne font pas partie de ceux dont on note une hausse des offres.

---

## LA FORMATION

---

La valse politique de ces derniers temps a eu au moins ceci de bon que les budgets s'étant retrouvés stoppés nets, les politiques ont été obligés de faire un réel effort d'imagination et d'adaptation pour maintenir le niveau et **continuer à répondre aux besoins des populations et des entreprises**.

La vigilance s'impose car en ces périodes de vaches maigres, la tendance est de voir les entreprises comme des vaches à traire, et pas comme le cheval qui tire le char, selon Churchill.

---



## L'EMPLOI LOCAL

---

Cette année l'Observatoire de l'Emploi, des Qualifications, des Salaires et de la Formation de l'IDCNC, réalisé pour contribuer au bilan d'étape à produire par la CPEL, reconnaît qu'à ce jour les sources statistiques disponibles ne permettent pas **de mesurer l'impact de la loi sur l'emploi local** car il est impossible de mesurer l'accès à l'emploi des citoyens calédoniens et/ou des personnes justifiant d'une durée de résidence nécessaire.

Pour l'instant, les données requises à cette évaluation n'ont pas été introduites dans le système d'information statistique de l'emploi. L'observatoire fait donc des préconisations pour améliorer le système en prévenant toutefois que la donnée citoyen reste éminemment sensible.

---

Commission MEDEF NC  
**EMPLOI  
FORMATION**



Entre autres thèmes relatifs à l'emploi formation, l'agenda social reprend **la réforme de l'alternance.**

Nous avons déjà travaillé sur la fusion du contrat de qualification et celui d'apprentissage... sur l'alternance, le constat est commun, **c'est l'une des voies les plus efficaces d'insertion dans l'emploi.** Nous soulevons toutefois deux points qui concernent la rémunération qu'il faut remettre à une juste mesure et l'accueil dans les entreprises trop fortement sollicitées par l'enseignement technique initial comme professionnel.

La réforme de l'alternance préconisée par le gouvernement envisagera les thèmes de l'amélioration de la performance pédagogique, les conditions facilitant la réussite des alternants, les aides aux entreprises, le financement des formations et les obligations des centres de formation. Les groupes de travail sont constitués, **le contrat unique d'alternance devrait voir le jour sous peu.**

« **Le manque de qualification et l'insuffisance du vivier restent les principales difficultés de recrutement des entreprises** », tel est le constat de l'enquête prospective emploi formation.

**On peut espérer que les groupes de travail sur la réforme de l'alternance apporteront quelques pistes de solution...**

Toutefois, et c'est une bonne nouvelle, le fonds d'assurance formation, porté depuis longtemps par le MEDEF NC **a été signé par les partenaires sociaux.**

Largement évoqué et travaillé ces dernières années, **le fonds interprofessionnel d'assurance formation de Nouvelle-Calédonie, FIAF NC**, était tributaire d'un accord nécessitant l'organisation d'une commission interprofessionnelle afin de faire avancer ces travaux attendus depuis fort longtemps des entreprises... Cet accord est l'aboutissement de plusieurs années de travail et a la particularité d'être créé **à titre expérimental pour une durée de trois ans.**

Les branches professionnelles sont elles aussi largement sollicitées, **GPEC** de branche, plans de formation obligatoires pour les entreprises de plus de 250 personnes, le gouvernement veut avancer mais encore faudrait-il montrer l'exemple... et on peut l'interroger quant à **la mise en place d'une GPEC dans une entreprise de moins de 10 salariés** qui ne trouve pas de salarié avec le minimum de compétences requises sur le marché, qui ne trouve pas non plus toujours les formations dont elle a besoin, ou alors, quand elle a 10 salariés et plus, est régulièrement contrôlée et pénalisée car elle n'a pas respecté les formes requises par une DFPC administrativement tatillonne ?







Car la puissance publique exige encore et toujours plus en matière **d'effort pour les entreprises** qui, si elles doivent accueillir de plus en plus de jeunes, n'obtiendront aucune aide de la part de la puissance publique pour aider à la montée en compétences leurs salariés.

*Et si l'on prône la mutualisation des efforts de formation en partageant les sessions de formation entre les demandeurs d'emploi et les salariés, les entreprises maintiendront évidemment les salaires mais il est aussi question qu'elles assument aussi les frais de formation (à faire passer dans leur 0.7% nous dit-on, certes, mais il est déjà largement utilisé sur les formations de mise à niveau sur les postes de travail). Aucune aide et beaucoup d'attente : comment faire ? Les efforts sont eux aussi mutualisables !*

Si l'alternance est prônée avec vigueur par tout le monde, **il va bien falloir envisager d'aider les entreprises à assumer l'accueil de tous les lycéens et/ou stagiaires.** De plus, si l'on entend que des jeunes titulaires d'un bac professionnel sont rarement employables à leur sortie une fois le bac en poche, charge encore aux entreprises de combler le manque, ce qu'elles font en formant en adaptation au poste de travail mais elles ne peuvent rattraper toutes les carences... elles montent alors des **CQP** pour avoir enfin des personnes répondant plus précisément à leurs besoins, mais que la puissance publique ne veut financer que pour les demandeurs d'emploi et encore sur des contrats d'alternance qui, tant qu'ils ne seront pas réformés, sont bien trop onéreux pour elles ! On voit bien les limites de l'exercice.

**Les comités sectoriels** réunissant formation initiale, formation professionnelle et entreprises ont souligné les difficultés d'adapter pour les uns, les contenus aux réalités économiques et pour les autres, de fournir une réponse pédagogique pas toujours suffisante, induisant ainsi cette nécessaire réforme de l'alternance, mais si chacun reste dans son pré carré, sans se remettre en question, dans quel sens avançons-nous ? La question reste posée. Certes de timides avancées se font jour, quelques visites les uns chez les autres, de timides tentatives de mise en commun, **l'ACDET** (Association Calédonienne pour le Développement de l'Enseignement Technique) s'y emploie... En opposant les entreprises à l'éducation au sens large, on fait le contraire de ce qu'on prône en voulant mettre nos jeunes au travail.

**Le MEDEF-NC tâche de faire le lien entre tous les acteurs et reste présent sur toutes les actions relatives à l'emploi et à la formation.**



Les partenaires sociaux

Le Conseil du Dialogue Social

Le code du travail

Les conventions collectives

Les négociations salariales de branche

L'emploi local

Le SMAG

Les accidents du travail

Les textes législatifs

Le SMG

RELATIONS SOCIALES

RELATIONS SOCIALES

RELATIONS SOCIALES



## LE CONSEIL DU DIALOGUE SOCIAL (CDS)

### Réforme de son fonctionnement : la modification du règlement intérieur entérinée

Les membres du CDS avec l'aide d'un cabinet conseil ont entrepris mi 2014 de travailler à une refonte de son mode de fonctionnement pour plus d'efficacité, en particulier s'agissant de la gouvernance.

Aujourd'hui, le Bureau, conformément à l'article R. 381-7 du code du travail, est assuré par 2 co-présidents élus pour un an parmi les titulaires (le premier provenant du collège employeur, le second provenant du collège salarié) ainsi que d'un trésorier et d'un secrétaire ne pouvant appartenir au même collège. Mais **seule l'assemblée plénière composée des organisations patronales et salariales représentatives au niveau territoriale dispose du pouvoir de décisions**, décisions qui ne peuvent être prise que si elles réunissent une majorité des 2 tiers.

### Qu'est-ce qui change ?

Les membres du CDS ont modifié la gouvernance **en créant dans le règlement intérieur un comité exécutif** composé de 8 membres dont 4 représentant le collège employeur et 4 représentant le collège salarié (dont les deux co-présidents).

Ce Comex sera en charge de l'administration du Conseil du Dialogue Social.

Il désigne les experts, embauche le personnel et prépare le budget en vue de son adoption par l'Assemblée plénière. Il pourra créer des commissions de travail qui auront pour mission d'étudier les sujets qui leur sont confiés. Ces commissions sont composées des syndicats professionnels représentatifs qui peuvent désigner des personnes autres que les membres du CDS pour les représenter. Il fixe aussi l'ordre du jour et approuve les procès-verbaux des assemblées plénières.

**Le premier Comex devrait prendre ses fonctions en septembre 2015.**



### La conférence sociale annuelle

La conférence sociale annuelle qui regroupe les partenaires sociaux membres du CDS et le gouvernement a eu lieu le 28 novembre 2014. Le gouvernement a présenté une longue liste de travaux à entreprendre ou à poursuivre. **Les membres du CDS pour leur part ont tenu à prioriser les actions** avec notamment comme critère les sujets qui font déjà l'objet de négociations entre les partenaires sociaux (le fonds d'assurance formation, la réforme des IRP, le financement du dialogue social, la modernisation des conventions collectives etc.)

L'agenda complet est disponible sur notre site internet pour plus d'informations : <http://www.medef.nc/relations-sociales/actus-relations-sociales/focus-relations-sociales/879-agenda-social-2015>.





Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES  
Commission MEDEF-NC  
RELATIONS SOCIALES

# ■ L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL SUR LE FINANCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL, OÙ EN EST-ON ?

## Les 3 volets de l'accord

La signature de l'accord interprofessionnel territorial sur le **financement du dialogue social** le 17 décembre 2014 est l'aboutissement d'un travail de longue haleine mené par les partenaires sociaux.

Cet accord a été signé par les 3 organisations patronales et deux syndicats de salariés (USOENC et USTKE). Il prévoit le financement des permanents syndicaux, de la négociation collective et du paritarisme. Il est en effet destiné à **permettre aux partenaires sociaux de mener à bien les missions** qui leur sont confiées par le financement des moyens humains.

L'accord prévoit le versement d'une cotisation égale à 0,075% du salaire de base plafonné sur la base du plafond « autres régimes de la CAFAT », par les entreprises pour financer les permanents syndicaux au sein des organisations syndicales et patronales. **La mise en œuvre de cette cotisation doit passer par le vote d'une loi du pays.** Les fonds collectés par la CAFAT seront redistribués à une association créée spécialement pour gérer et assurer le reversement aux organisations syndicales patronales et salariales, dans le respect des règles établies par l'accord interprofessionnel pour le financement de permanents.

Concernant la négociation collective dans les branches et au niveau interprofessionnel et la participation des partenaires sociaux dans les instances et organismes paritaires, l'accord met en place **une indemnisation du temps de présence** des représentants des organisations syndicales salariales et patronales et un remboursement des frais, par le gouvernement et les organismes.

### Point sur l'avancement du 1er volet : Le financement du permanent syndical via la cotisation

Pour permettre à un salarié de s'engager comme permanent syndical sous financement du fonds, deux dispositifs devant être introduits par la réglementation, sont envisagés : le congé pour permanence syndicale et la mise à disposition pour les leaders syndicaux. **Une loi de pays et sa délibération d'application est en cours de rédaction** pendant que se poursuivent les discussions sur les pratiques actuelles versus le nouveau dispositif.

**Sur les 2ème et 3ème volets de l'accord**, lors d'une réunion au CDS, la directrice par intérim du travail et de l'emploi (DTENC) a soulevé le problème du financement par le gouvernement de ces mesures.

S'il est délicat d'évaluer avec certitude la date effective de mise en application de l'intégralité de cet accord en raison des problématiques énoncées précédemment, l'accord n'est pas à ce jour étendu. Néanmoins, **les travaux côté MEDEF-NC sont quasi finalisés en ce qui concerne le congé pour permanence syndicale et la mise à disposition du leader syndical.** L'association destinée à gérer les fonds collectés par la CAFAT en vue d'un reversement aux organisations, devrait être créée d'ici la fin de l'année 2015.

### Quand l'accord sera-t-il applicable ?

Concernant le 1er volet, l'accord prévoyait une mise en application de la collecte au 1er avril 2015. La CAFAT devait assurer la collecte des fonds pour la première fois à l'occasion de la déclaration faite pour les cotisations du 2ème trimestre 2015.

Il est précisé dans l'accord qu'à l'issue des 4 trimestres de cotisations et dans le cas où la réforme des institutions représentatives du personnel pendant cette période ne serait pas adoptée par le congrès (30.03.2016), cette collecte sera suspendue, sauf accord contraire des partenaires sociaux. Cette collecte ne reprendrait qu'à partir du trimestre suivant la publication au JONC de la loi et de la délibération engageant cette réforme.





## ■ LA RÉFORME DES IRP : Corollaire du financement du dialogue social

Les partenaires sociaux se sont entendus pour travailler en parallèle des travaux sur le financement du dialogue social, sur la réforme des institutions représentatives du personnel (IRP). Les syndicats se sont engagés (cf accord interprofessionnel sur le financement du dialogue social) à participer à la finalisation des travaux relatifs à la réforme des IRP en examinant « la représentation du personnel, également sous l'angle de l'efficacité pour permettre à l'entreprise de réaliser un gain qui compense tout ou partie de la nouvelle contribution créée par l'accord » (article 6.2 de l'accord interprofessionnel sur le financement du dialogue social).

Cette réforme est très attendue et porte sur des points majeurs tels que le regroupement au sein d'un Conseil d'entreprise, du comité d'entreprise et des délégués du personnel, la diminution concomitante du nombre de représentants du personnel dans l'entreprise avec une augmentation des heures de délégation.

Au-delà de ces réformes, plusieurs textes ont été adoptés fin 2014 et en 2015 (voir état des textes dans le rapport d'activité 2014) dont le bilan rapide est présenté ci-dessous.

## ■ BILAN DES TEXTES ADOPTÉS OU EN COURS D'ADOPTION

### Le portage salarial :

Loi du pays n°2014-14 du 16 octobre 2014 relative au portage salarial et modifiant le code du travail.

(Voir lien :

<http://www.juridoc.gouv.nc/juridoc/jdwebe.nsf/ioncentry?openpage&ap=2014&page=9961>)

Arrêté n° 2014-2761/GNC du 21 octobre 2014 pris en application de l'article Lp. 615-11 du code du travail de Nouvelle-Calédonie et fixant les modalités d'agrément des structures de portage salarial (p. 10266). (Voir lien :

<http://www.juridoc.gouv.nc/juridoc/jdwebe.nsf/ioncentry?openpage&ap=2014&page=10266>).

### Les règles d'appel et de recouvrement de la cotisation au régime unifié d'assurance maladie-maternité applicable aux artistes :

Délibération n° 23 du 17 septembre 2014 modifiant les règles d'appel et de recouvrement de la cotisation au régime unifié d'assurance maladie-maternité applicables aux artistes (p. 8999). (Voir lien :

<http://www.juridoc.gouv.nc/juridoc/jdwebe.nsf/ioncentry?openpage&ap=2014&page=8999>).

### Les assistants familiaux :

(En attente de publication au JONC)

## ■ POINT SUR LES NÉGOCIATIONS SALARIALES DE BRANCHE - 2015 -

### Indice des prix à la consommation

Pour mémoire, l'indice des prix général de l'année 2014 était à + 0.6% et l'indice hors tabac à + 0.4 %.

Le SMG et le SMAG ont par ailleurs été augmenté début 2015 de 0,6 % après 23 mois sans évolution, la dernière revalorisation datant de mars 2013

Date d'application	SMG	SMAG
1 <sup>er</sup> février 2015	904.81 F CFP/h (152.912 F CFP/mois) (169h) Arrêté n°2015-27/GNC du 20 janvier 2015, JONC n°9121 du 29 janvier 2015, p. 833 et 834	769.09 F CFP/h (129.977 F CFP/mois) (169h) Arrêté n°2015-29/GNC du 20 janvier 2015, JONC n°9121 du 29 janvier 2015, p.834



Les négociations annuelles de branche ont débuté au mois d'octobre 2014. Ces négociations se sont déroulées dans un contexte économique difficile (ralentissement économique, fin du gel des prix). Elles ont été marquées par une revendication forte de certains syndicats de prendre en compte la charge correspondant à la contribution calédonienne de solidarité (CCS).

La crainte des syndicats de salariés d'une hausse significative des prix, suite à la sortie de l'accord sur le gel des prix, a conduit les partenaires sociaux à prévoir dans les accords pour certaines branches, des clauses de revoyure, dans le cas où l'inflation atteindrait un certain seuil (entre 1 et 1.5% à juin/juillet).

Force est de constater que la Nouvelle-Calédonie connaît depuis le début de l'année 2015, une déflation (baisse des prix) de -0.7 % constatée au mois de mai 2015).

15 branches sur 18 ont conclu un accord sur les revalorisations salariales 2015.

## Accords relatifs aux revalorisations salariales par branche - 2015 -

Boulangerie-pâtisserie Animateur-UPA	Avenant n°18 signé le 10 02 2015 912 F.CFP au 01 02 2015 (902 F à 912 F)	+1.17 %	JONC N°9150 Jeudi 30 04 2015
Bâtiment et Travaux publics Animateur MEDEF-NC	Avenant n°35 signé le 21 01 2015 898 F.CFP au 01 01 2015 (888 F à 898 F) 900 F.CFP au 01 07 2015 (898 F à 900 F)	+1.13 % +0.22 % moyenne de + 1.35%	JONC N°9150 Jeudi 30 04 2015
Chargeur de minéralier Animateur- MEDEF-NC	pas de négociation		
Coiffure Animateur-UPA	Avenant n°18 signé le 12 01 2015 954 F.CFP au 01 02 2015 (947 F à 954 F)	+0.74 %	JONC N°9150 Jeudi 30 04 2015
Commerce et divers Animateur MEDEF-NC	Avenant n°38 signé le 18 11 2014 785 F.CFP au 01 01 2015 (776 F à 785 F)	+1.16 %	JONC N°9131 Jeudi 05 03 2015
Employés de maison Animateur- DTENC	Avenant n°23 signé le 16 12 2014 153 621 F (152 100 F (2013) à 153 625 F)	+1 %	JONC N°9131 Jeudi 05 03 2015
Energies Animateur- MEDEF-NC	Avenant n°3 signé le 10 12 2014 130 400 F.CFP (salaire de référence « S »- de 129 115 F à 130 400 F)	+1 %	JONC N°9150 Jeudi 30 04 2015
Esthétique Animateur-UPA	Pas d'accord conclu		
Etablissements privés hospitaliers	Pas de négociation		
Exploitations agricoles-forestières Animateur- MEDEF-NC	Avenant n°6 signé le 12 12 2014 791 F.CFP (785 F (2013) à 791 F)	+0.76%	JONC N°9131 Jeudi 05 03 2015
Hôtels, bars, restaurants et établissements similaires (HBCR) Animateur MEDEF-NC	Avenant n°22 signé le 26 11 2014 154 030 F.CFP (151 985 à 154 030 F)	+1%	JONC N°9131 Jeudi 05 03 2015
Industrie Animateur-CGPME	Avenant n°29 signé le 20 02 2015 770 F.CFP au 01 02 2015 (768 F à 770 F)	+0.62 %	JONC N°9150 Jeudi 30 04 2015
Industries extractives, Mines et carrières Animateur MEDEF-NC	Avenant n°19 signé le 22 12 2014 731 F.CFP au 01 01 2015 (725 F à 731 F)	+0.83 %	JONC N°9150 Jeudi 30 04 2015
Etablissements accueillant des personnes âgées Animateur MEDEF-NC	Avenant n°1-O (HBCR) signé le 10 12 2014 155 500 F.CFP (154 000 à 155 500 F)	+1 %	JONC N°9131 Jeudi 05 03 2015
Entreprises de surveillance, gardiennage, sécurité Animateur MEDEF-NC	Avenant n°11 signé le 04 12 2014 510 F.CFP (506 F à 510 F)	+0.80 %	JONC N°9131 Jeudi 05 03 2015
Transports aériens Animateur MEDEF-NC	Avenant n°8 signé le 12 11 2014 969 F.CFP au 01 01 2015 (961 F (2012) à 969 F)	+0.83 %	JONC N°9143 Jeudi 09 04 2015
Transports routiers Animateur MEDEF-NC	Avenant n°16 signé le 21 11 2014 862.8 F.CFP au 01 01 2015 (858,5 F à 862.8 F) 864.52 F.CFP au 01 07 2015 (862.8 F à 864.52)	+0.5% au 01 01 +0.2% au 01 07	JONC N°9131 Jeudi 05 03 2015
Transports sanitaires et terrestres Animateur CGPME	Avenant n°12 signé le 08 12 2014 1055 F.CFP (1050 F (2012) à 1055 F)	+0.5%	JONC N°9131 Jeudi 05 03 2015



Avec vous,  
pour l'application  
de conventions  
collectives  
mesurées.



★ Au plus près des spécificités de chaque secteur d'activité,  
nous anticipons, faisons évoluer et contractualisons  
des accords collectifs et de branches cohérents, propices  
au respect du monde du travail et de l'entreprise.

Toutes les conventions collectives sont disponibles et mises à jour sur le site internet du MEDEF-NC pour  
ses adhérents.



www.medef.nc



Fédération des entreprises  
**MEDEF NC**

L'ESPRIT D'ENTREPRISE.  
L'ESPRIT D'AVENIR.



Fédération des entreprises

**MEDEF NC**

L'ESPRIT D'ENTREPRISE,  
L'ESPRIT D'AVENIR.

